

**Demande d'admission à l'indigénat communal de**  
**Madame Joséphine WEGMÜLLER-Kesse Ottou**  
**et son fils Barthélemy AYINA-ONDOUA**

**Nom et prénom :** WEGMÜLLER-Kesse Ottou Joséphine  
Née le : 17 février 1963  
Nationalité : camerounaise  
Etat civil : séparée  
Domicile : 2800 Delémont

**Membres de la famille compris dans la demande :**

**L'enfant :**

Barthélemy AYINA-ONDOUA, né le 24 août 1991

**Préavis du Conseil communal :**

Le Conseil communal préavise favorablement la présente demande d'admission à l'indigénat communal qui ne pose aucun problème et invite le Conseil de Ville à voter l'arrêté y relatif.

La finance de naturalisation communale prévue est de Fr. 600.-.

Les membres du Conseil de Ville qui le souhaitent peuvent consulter le dossier de requête déposé à la Chancellerie communale.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 septembre 2010